



Le 25 août 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
 Complexe Desjardins  
 Tour Est, 12<sup>e</sup> étage  
 C. P. 10000, succ. pl. Desjardins  
 Montréal (Québec) H5B1H7  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0379**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 8 août 2025 et visant à obtenir :

« *La liste des prix soumissionnés pour tous les lots de la soumission AM008842.* »

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des attributions de l'appel d'offres « Provincial – Travaux d'entretien des équipements et réservoirs de produits pétroliers et matières dangereuses sur demande ».

AM008842 - Attributions		
Soumissionnaire	Montant total du contrat	Lot(s) attribué(s)
SERVICES ENERGETIQUES MT INC.	11 351,14 \$	Lot 2 - Saguenay
BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	47 774,25 \$	Lot 5 - Saint-Hyacinthe - 35 254,30 \$ Lot 7 - IREQ - 12 519,95 \$
CONSTRUCTION PETRO HITECH	49 857,50 \$	Lot 1 - Québec
SERVICE DIRON INC.	64 790,52 \$	Lot 3 - Rimouski
ÉQUIPEMENTS CLAUDE PEDNEAULT INC.	83 945,15 \$	Lot 4 - Baie-Comeau - 18 993,45 \$ Lot 6 - Sept-Îles - 19 690,25 \$ Lot 13 - Abitibi - 45 261,45 \$
CONSTRUCTION CagiEx INC.	268 370,80 \$	Lot 8 - Siège Social & Centre-Hydro - 11 407,50 \$ Lot 9 - Jarry - 83 027,25 \$ Lot 10 - Métropolitain - 33 055,70 \$ Lot 11 - Laurentides - 70 984,95 \$ Lot 12 - Outaouais - 23 504,95 \$ Lot 14 - Trois-Rivières - 46 390,45 \$

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres informations visées par votre demande. En effet, ces documents contiennent des renseignements de nature commerciale et financière appartenant à Hydro-Québec et fournis par des tiers et qui sont habituellement traités de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle des tiers soumissionnaires. Nous invoquons à cet égard les articles 14, 21 à 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil  
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.